

Section 1 – Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) *Entreprises immatriculées au Québec	
Adresse de l'entreprise	Numéro	Rue, rang ou case postale	Bureau
	Ville, village ou municipalité		Code postal
Site Web			
	Ind. rég. Numéro	Poste	Ind. rég. Numéro
Téléphone		Télécopieur	Adresse de courriel
Nom du représentant de l'entreprise			

Section 2 – Renseignements sur l'identité du travailleur

Nom de famille		Prénom	
Nom			
Numéro d'assurance sociale	Année	Mois	Jour
	Date de naissance		Numéro de dossier (QP)

Section 3 – Renseignements sur l'expérience de travail

Les travaux d'arboriculture sont définis à l'article 312.101 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Il s'agit :

- de travaux manuels de maîtrise de la végétation des emprises des réseaux de distribution d'énergie ou des réseaux de télécommunications;
- d'élagage hors forêt;
- de taille d'arbres;
- d'abattage hors forêt d'arbres prédéterminés;
- d'essouchement;
- de déchiquetage hors forêt;
- de chirurgie d'arbres et arbustes;
- de haubanage.

Sont exclus : les travaux réalisés dans une pépinière et les travaux d'horticulture (article 312.102 du RSST).

Veuillez indiquer le nombre d'heures affectées à des travaux d'arboriculture de la personne mentionnée à la section 2.

Nombre d'heures dans les cinq dernières années calculées à partir de la date de signature de la présente attestation d'expérience de travail :

Date de début de la période de référence
(cinq dernières années à compter de la date de signature) :

Année	Mois	Jour

Date de fin de la période de référence
(cinq dernières années à compter de la date de signature) :

Année	Mois	Jour

☐ Les heures déclarées concernent uniquement des travaux effectués à partir du sol ou d'une échelle.

Ou

☐ Les heures déclarées concernent des travaux effectués à partir du sol ou d'une échelle et en hauteur.

Section 4 – Affirmation solennelle

J'affirme solennellement que les renseignements contenus dans la présente attestation sont exacts. J'ai conscience que toute fausse déclaration pourrait entraîner l'application des sanctions prévues par la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

Nom du représentant de l'entreprise en caractère d'imprimerie

Date

Signature du représentant de l'entreprise